

## Avis d'ébullition préventif de l'eau potable pour quelques résidences de la rue Maisonneuve

**Magog, le 31 mai 2021** – La Ville de Magog informe la population qu'en raison d'un bris d'aqueduc, un avis d'ébullition préventif de l'eau potable est présentement en vigueur pour quelques résidences de la rue Maisonneuve (du 1305 au 1336 rue Maisonneuve). L'avis est valide jusqu'au mercredi 2 juin en après-midi, minimalement.

Un plan indiquant le secteur visé est disponible en [cliquant ici](#).

Un accroche-porte a été distribué aux personnes concernées. Celles-ci doivent attendre que la Ville de Magog lève l'avis avant de consommer à nouveau l'eau du robinet. Cette information sera disponible sur le site Internet, sur la page Facebook et sur l'application bciti (section avis) de la Ville de Magog.

### Quoi faire pendant l'avis d'ébullition préventif?

Il est possible que l'eau ait une couleur brunâtre ou qu'elle soit brouillée. L'eau du robinet préalablement bouillie, à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Préparer et boire des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments crus (fruits, légumes, etc.);
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

L'eau du robinet non bouillie peut être utilisée pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain;
- Se laver avec une débarbouillette.
- Il est important que les jeunes enfants n'ingurgitent pas d'eau durant le bain.

Les entreprises, commerces et institutions desservis doivent aviser leur clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Il est recommandé de fermer les fontaines d'eau et d'indiquer les endroits où de l'eau potable reste disponible.



Pour toute question, les citoyens sont invités à consulter le site Internet au [ville.magog.qc.ca](http://ville.magog.qc.ca).

- 30 -

**Source et information :**

Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

